Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-2026_023-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21 - Votants : 22

Le jeudi 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (21) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, BERTAPELLE Carole, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MICHELEAU Flavie.

Pouvoir (1) :
MOCQUET Julien a donné pouvoir à MICHELEAU Flavie
Absent :
PERRIAU Olivier
Secrétaire de séance : VAN HAM Christelle
Quorum : Atteint

FINANCES

2026-023 - BUDGET PRINCIPAL ETAT DES CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Les admissions en non-valeur sont des créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de faiblesse des montants restant à recouvrer, donc des créances contentieuses non recouvrables. Sauf décision du juge des comptes, l'admission en non-valeur décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande d'admission en créances éteintes présentée par le comptable public en date du 13 avril 2026 d'un montant de 72 000.00 €.

Considérant qu'aucune poursuite ne peut plus être effectuée à l'encontre des tiers concernés, celles-ci étant restées sans effet.

Après avis favorable à la majorité de la commission Finances, Administration, RH du 20 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-2026_023-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- D'approuver l'admission une créance admise en non-valeur d'un montant de 72 000.00€,
- De s'engager à procéder au mandatement de ces créances sur le budget principal,
- De donner pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 (A. RETAILLEAU, J. MOCQUET)

Le Secrétaire
Mme Christelle VAN HAM

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

Le Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT